

REGLEMENT INTÉRIEUR
De
L'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de
Mineurs
De la commune de La Salvetat Saint-Gilles
(A.C.C.E.M)

ANNEÉ SCOLAIRE 2016/2017

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE AUX ÉCOLES
ÉCOLES MARTHERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
(VACANCES)

DE LA SALVETAT SAINT GILLES

E.R. LEO LAGRANGE SUD OUEST
SERVICE ENFANCE
29 CHEMIN DU CEZEROU
TEL : 05.61.06.35.86

A.L.A.E CONDORCET : 06.78.96.30.51 MARIE CURIE : 06.48.91.88.08

A.L.A.E PETITS LUTINS ET A.L.A.E 3 CHÊNES : 06.30.67.75.75/05.61.06.35.86

Article 1 : La Municipalité de La Salvetat St Gilles a mis en place les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (A.L.A.E), sur les écoles maternelles et élémentaires et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) pour les enfants de 3 à 13 ans. Pour le déroulement de cette action, une convention lie la Mairie de La Salvetat St Gilles à l'Etablissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest, qui est responsable de ces différents temps d'animation.

Article 2 : Les A.L.A.E s'adressent à tous les enfants de 3 à 12 ans fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Les parents doivent avoir pris connaissance de présent règlement et rempli le dossier d'inscription. Un exemplaire du contrat est à conserver par les parents.

L'A.L.S.H est ouvert en priorité à tous les enfants domiciliés à La Salvetat Saint-Gilles.

Le dossier d'inscription est obligatoire.

Article 3 : La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, après visa du médecin de la P.M.I de la circonscription (pour les maternelles), délivre chaque année un numéro de récépissé de déclaration autorisant l'ouverture et le fonctionnement des A.L.A.E sur chaque groupe scolaire et de l'A.L.S.H. La législation et la réglementation des A.C.C.E.M sont donc soumises aux normes Jeunesse et Sports.

Un enfant de moins de 3 ans, inscrit à l'école maternelle, ne pourra bénéficier des A.L.A.E (matin, midi, soir et mercredis scolaires), qu'à titre exceptionnel, sous certaines conditions et après avoir obtenu une dérogation de la municipalité, en accord avec la P.M.I.

En aucun cas les enfants de moins de 3 ans ne seront accueillis au centre de loisirs du Cézérou pendant les vacances scolaires.

Responsabilité et horaires d'ouverture :

Article 4 : Pour tous les enfants présents durant l'A.L.A.E (jours scolaires et mercredis) et l'A.L.S.H (vacances), le dossier d'inscription doit être complété et remis aux Directeurs, Directeurs Adjointes ou directement au bureau du Centre de Loisirs.

Ce dossier est nécessaire même si l'enfant ne doit fréquenter l'A.L.A.E qu'à titre exceptionnel (matin, midi ou soir).

Toute modification des informations portées sur le dossier d'inscription doit être signalée et adressée par courrier au bureau de la direction.

A.L.A.E des écoles Condorcet et Marie Curie

Attention : changement de lieu d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à Marie Curie : Dès la rentrée scolaire, vos enfants seront accueillis le matin, le midi et le soir dans l'extension de l'école. Concernant le mercredi entre 13h20 et 13h30, les enfants seront récupérés à l'accueil de l'école Condorcet.

Le matin : de 7h30 à 8h50 tous les jours de la semaine (8h45 pour les élémentaires) :

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation à partir du moment où ils ont été confiés ou signalés à l'animateur à l'accueil.

Le midi (restauration et A.L.A.E) :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h50 pour les élémentaires :**

A compter de 12h00 (ou 11h55 pour les élémentaires), l'équipe d'animation est responsable des enfants qui ont badgé le matin pour s'inscrire au restaurant scolaire, impliquant de ce fait leur présence obligatoire de 12h00 (ou 11h55) à 14h00.

Pour les maternelles, l'équipe d'animation est responsable des enfants qui leur auront été confiés par les enseignants ou les A.T.S.E.M ; les inscriptions se font le matin devant chaque classe ou sur le tableau dans l'A.L.A.E sur les tableaux prévus à cet effet.

Les mercredis : de 12h00 à 13h30 (11h55 pour les élémentaires) :

A compter de 12h00 (11h55 pour les élémentaires), l'équipe d'animation est responsable des enfants qui ont badgé le matin pour s'inscrire au restaurant scolaire (ou ont été badgés par les A.T.S.E.M concernant les maternelles) ; Les enfants seront récupérés par les leurs parents entre 13h20 et 13h30, dernier délai dans les locaux de l'A.L.A.E élémentaire.

Les enfants ayant réservé l'A.L.A.E du mercredi midi ne pourront, en aucun cas, être transférés sur le centre de loisirs.

Le soir de 16h15 (16h10 pour les élémentaires) à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

L'inscription est obligatoire.

- Pour les élémentaires, pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons de faire une inscription au mois ou à l'année, si vous avez déjà connaissance des jours d'utilisation de l'A.L.A.E du soir. Vous avez cependant la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée ou à la semaine en le signalant à l'accueil à la direction de l'A.L.A.E ou en téléphonant avant 16h05 au numéro suivant : **06.78.96.30.51**
- Pour les écoles maternelles : mêmes consignes que pour le midi, l'équipe d'animation est responsable des enfants qui leur auront été confiés par les enseignants ou les A.T.S.E.M ; les inscriptions se font au jour le jour, le matin devant chaque classe sur le tableau prévu à cet effet ou sur le tableau de l'A.L.A.E.
Pour toute inscription de dernière minute vous devez appeler sur le portable : **06.48.91.88.08**

- Les enfants seront autorisés à partir uniquement avec les personnes désignées sur le dossier d'inscription et pouvant justifier, si besoin, de leur identité. Pour les maternelles, cette personne devra être **majeure** même si celle-ci est un membre de la famille.
- L'inscription à l'A.L.A.E du soir ne pourra être annulée que par un responsable légal de l'enfant, soit par courrier, courriel, téléphone ou en se présentant directement à l'accueil de l'A.L.A.E
- La responsabilité de l'A.L.A.E s'arrête à 18h30. Tout retard répété pourra engendrer des pénalités.
- Les goûters de l'après-midi devront être fournis par les parents (goûters individuels et bouteille d'eau).

Les enfants qui utilisent les transports scolaires devront d'abord être inscrits à l'A.L.A.E du soir, puis seront conduits au bus par un animateur et confiés à l'agent municipal qui assure l'accompagnement en bus.

A.L.A.E des écoles Trois Chênes et Petits Lutins.

Les enfants sont accueillis sur le Centre de Loisirs qui se trouve au 29, chemin du Cézéro.

Le matin : 7h30 à 8h45 (tous les jours de la semaine) :

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation à partir du moment où ils ont été confiés ou signalés à l'animateur présent à l'accueil.

Pour les maternelles, les parents inscrivent leur enfant pour la restauration et l'accueil du soir sur les feuilles prévues à cet effet au Centre ou devant l'école maternelle sur une feuille également prévue à cet effet.

A 8h45, les enfants sont conduits dans les classes pour les maternelles et dans la cour pour les élémentaires. Ils sont confiés à 8h50 aux enseignants ou A.T.S.E.M (8h45 pour les élémentaires).

Le midi (restauration et A.L.A.E) :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h50 (11h55 à 13h50 pour les élémentaires) :**

A compter de 12h00 (11h55 pour les élémentaires), l'équipe d'animation est responsable des enfants qui ont badgé le matin pour s'inscrire au restaurant scolaire, impliquant de ce fait leur présence obligatoire de 12h00 à 14h00.

Pour les maternelles, l'équipe d'animation est responsable des enfants qui leur auront été confiés par les enseignants ou les A.T.S.E.M ; les inscriptions se font le matin devant l'école sur le panneau prévu à cet effet ou sur le tableau au centre de loisirs.

Les mercredis : de 12h00 à 13h30 (11h55 pour les élémentaires) :

A compter de 12h00 (11h55 pour les élémentaires), l'équipe d'animation est responsable des enfants qui ont badgé le matin pour s'inscrire au restaurant scolaire (ou ont été badgés par les A.T.S.E.M concernant les maternelles) ; Les enfants seront récupérés par les leurs parents entre 13h20 et 13h30, dernier délai dans la cour de l'école maternelle.

Les enfants ayant réservé l'A.L.A.E du mercredi midi ne pourront, en aucun cas, être transférés sur le centre de loisirs.

Le soir de 16h15 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

L'inscription est obligatoire.

- Pour les élémentaires, pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons de faire une inscription au mois ou à l'année, si vous avez déjà connaissance des jours d'utilisation de l'A.L.A.E du soir. Vous avez cependant la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée ou à la semaine en le signalant à l'accueil à la direction de l'A.L.A.E ou en téléphonant avant 16h05 aux numéros suivants : **06.30.67.75.75 ou 05.61.06.35.86**
 - Pour les écoles maternelles : mêmes consignes que pour le midi, l'équipe d'animation est responsable des enfants qui leur auront été confiés par les enseignants ou les A.T.S.E.M ; les inscriptions se font au jour le jour, le matin devant chaque classe sur le tableau prévu à cet effet ou sur le tableau de l'A.L.A.E.
 - Pour toute inscription de dernière minute vous devez appeler sur le portable : **06.30.67.75.75 ou 05.61.06.35.86**
-
- Les enfants seront autorisés à partir uniquement avec les personnes désignées sur le dossier d'inscription et pouvant justifier, si besoin, de leur identité. Pour les maternelles, cette personne devra être **majeure** même si celle-ci est un membre de la famille.
 - L'inscription à l'A.L.A.E du soir ne pourra être annulée que par un responsable légal de l'enfant, soit par courrier, courriel, téléphone ou en se présentant directement à l'accueil de l'A.L.A.E
 - La responsabilité de l'A.L.A.E s'arrête à 18h30. Tout retard répété pourra engendrer des pénalités.
 - Les goûters de l'après-midi devront être fournis par les parents (goûters individuels et bouteille d'eau).

Les enfants qui utilisent les transports scolaires devront d'abord être inscrits à l'A.L.A.E du soir puis seront conduits au bus par un animateur et confiés à l'agent municipal qui assure l'accompagnement en bus.

Les mercredis après-midi : de 12h00 (11h55 pour les élémentaires) à 18h15 ou de 13h30/14h00 à 18h15

- Possibilité d'inscrire l'enfant à partir de 12h00 (11h55) ou à 13h30 (en demi-journée, avec ou sans repas)
- Les enfants qui seront **inscrits à l'A.L.S.H** et récupérés par les parents entre 13h30 et 14h00 **seront facturés à la ½ journée avec repas.**
- **Les inscriptions pour les mercredis** se font 1 semaine à l'avance : au centre de loisirs sur le tableau d'affichage ou par téléphone.
Pour les A.L.A.E Condorcet et Marie Curie : l'inscription peut se faire au centre mais aussi sur le tableau d'affichage ou par téléphone.
- **Les enfants scolarisés sur la commune seront récupérés à midi par l'équipe d'animation. Les enfants de Condorcet / Marie Curie seront transportés en bus ou minibus pour rejoindre le centre de loisirs.**
- **Des sorties pourront être organisées sur certains mercredis après-midi, en fonction des manifestations et activités se déroulant dans la commune et ses environs.**

A.L.S.H vacances : 7h30 à 18h15

- Arrivées échelonnées le matin entre 7h30 et 9h15 ; arrivés ou départs échelonnés le midi de 11h45 à 12h05 ou de 13h30 à 14h00, et départs échelonnés le soir entre 16h30 et 18h15.
Pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, en dehors de ces horaires, le portail sera fermé et aucun départ ou arrivée ne sera accepté, sauf cas exceptionnel et après accord de la direction.
- Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la journée et à la ½ journée, avec ou sans repas.
- Les inscriptions pour les petites et grandes vacances scolaires se font après distribution des programmes dans les classes, et devront nous parvenir avant la date limite indiquée sur ledit document. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, le document signé par un responsable légal est obligatoire. **Sauf exception, ou sans justificatif (à voir avec la direction), aucune inscription ne sera prise après la date limite. Les annulations après cette même date feront l'objet d'une facturation.**

Des sorties pourront être organisées, à titre facultatif. Une participation complémentaire sera en général demandée à cette occasion.

Le nombre de places étant limité sur ces sorties, lors des inscriptions, les enfants qui fréquentent le centre régulièrement seront prioritaires ; pour les autres enfants les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des programmes complétés et signés.

Toute absence, non justifiée par un certificat médical ou un document officiel, sera facturée.

Article 5 : Pour permettre à l'enfant de vivre mieux les temps consacrés aux Accueils de Loisirs, il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de vie :

- Respect de la nourriture, du matériel et des locaux, de ses camarades, du personnel d'animation et de restauration.
- Respect des consignes de sécurité mises en place par l'équipe d'animation.
- Respect des règles de vie établies par les équipes sur chaque A.L.A.E.

Article 6 : Face à tout manquement de l'article 5, l'enfant pourra se voir sanctionné par un avertissement écrit. En cas de faute plus grave ou de récidive, les parents seront convoqués afin d'envisager les mesures à prendre pour le bien de l'enfant et le maintien de la bonne marche du service. Le cas d'une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagé.

Article 7 : Sécurité / Santé

- Un registre d'infirmerie est tenu sur chaque A.L.A.E et sur le centre de loisirs par les membres de l'équipe d'animation.
- Tous les soins et maux constatés seront enregistrés sur ledit cahier, ils seront signalés à l'enseignant de l'enfant si l'incident se produit sur les temps du matin et du midi, et les parents seront alertés en cas de choc à la tête ou si l'animateur juge que l'état de l'enfant le nécessite.
- L'équipe n'est en aucun cas autorisée à administrer un traitement médical à un enfant, sauf, **à titre exceptionnel et sur une courte période (dans ce cas prendre contact avec la direction)**. Ce traitement sera confié à un responsable de l'équipe, accompagné de l'ordonnance du médecin.
- Tout traitement de longue durée ou problème de santé devant faire l'objet d'une attention particulière devra faire l'objet **d'un P.A.I (Protocole d'accueil individualisé)** établi avec les directrices de l'A.C.C.E.M et de l'école, le médecin scolaire, les parents et si besoin le gérant de la restauration scolaire.
- En cas d'accident plus grave, les parents en seront immédiatement informés et le médecin, le SAMU ou les pompiers alertés ; les enfants ne pourront être pris en charge par le SAMU ou les pompiers que si nous avons en notre possession la fiche d'inscription de l'enfant, avec la rubrique « santé » complétée.

Article 8 : Aucun adulte, en dehors de l'équipe d'encadrement, n'est autorisé à interpellé un enfant (autre que le sien) ; cet enfant est sous la responsabilité du Service Enfance.

Article 9 : Assurances

Notre assurance couvre tous les enfants participant à l'A.L.A.E et à l'A.L.S.H

- En cas d'accident, de responsabilité civile, de rapatriement sanitaire
- Défense et assistance
- Les objets et effets personnels ne sont pas couverts.
- Les accidents feront l'objet d'une déclaration (avec rapport du médecin ayant examiné l'enfant) qui sera rédigée au bureau de l'A.L.A.E / A.L.S.H et envoyée dans les trois jours qui suivent l'incident à la M.A.I.F, ou bien à la M.A.E si l'enfant est couvert par celle-ci.

Article 10 : Clubs d'activités

A partir du 12/09/2016 des clubs d'activités seront proposés aux enfants scolarisés sur la commune en complément du fonctionnement des A.L.A.E où sont déjà proposées des activités diverses et variées.

Ces clubs seront facultatifs et n'engendreront pas de supplément pour les familles et pourront se dérouler à l'extérieur de l'école, dans les locaux municipaux les plus proches.

Ces clubs se feront sur inscription et par rotation de vacances à vacances et en fonction des places disponibles ; l'enfant inscrit et présent à l'école l'après-midi devra participer à toutes les séances qui se dérouleront de 16h30 à 17h30 suivant un planning établi.

A 17h30 les enfants seront ramenés par les animateurs sur les différents A.L.A.E.

Un atelier « coup de pouce » sera ouvert aux enfants qui souhaitent faire leurs devoirs (mais non imposé), et encore présents l'A.L.A.E à 17h30.

Article 11 : Facturation et règlement

Toute réservation effectuée pour le centre de loisirs (vacances) sera facturée, sauf cas exceptionnel et présentation d'un justificatif (maladie, évènement familial important, perte d'emploi de l'un des deux parents ...)

Toute présence sera facturée. La facturation est mensuelle (sauf l'été) et les factures sont distribuées dans les classes ou envoyées par courrier. Les paiements seront à effectuer directement dans les bureaux du centre de loisirs, par chèques bancaires, vacances ou CESU, espèces ou e-CESU. Vous avez également la possibilité de payer en ligne avec les codes fournis par le service comptabilité du service.

Seuls les chèques bancaires, libellés à l'ordre de Léo Lagrange, pourront être déposés dans les boîtes aux lettres des A.L.A.E ou être envoyés par voie postale.

Pour la prise en compte de la grille tarifaire, nous vous demandons de nous fournir l'attestation de quotient familial fournie par la CAF. A défaut le tarif le plus haut sera appliqué et aucune rétroactivité ne sera appliquée.

Pour les explications, réclamations et justificatifs, une permanence comptable sera assurée **tous les lundis scolaires de 16h00 à 18h30 au centre de loisirs.**

Afin de ne pas perturber le fonctionnement du service, nous vous demandons de respecter ces créneaux horaires.

Contacts à retenir :

Coordinatrice Service Enfance : Nathalie ZAMORA 05.61.06.35.86

A.L.A.E Marie Curie : Directrice : Christel POMATA 05.61.06.35.86 / 06.48.91.88.08
Directrice Adjointe : Isabelle PLEGAT

A.L.A.E Condorcet : Directeur : Romain MARCA 05.61.06.35.86 / 06.78.96.30.51
Directrice Adjointe : Anabel DRAY

A.L.A.E Petits Lutins : Directrice : Belinda MELENDEZ 05.61.06.35.86 / 06.30.67.75.75

A.L.A.E Trois Chênes : Directrice : Françoise LESTRADE 05.61.06.35.86 / 06.30.67.75.75
Directrice Adjointe : Céline STRALEN

Facturation et règlements : Service Comptable : Christine LACAZE 05.61.06.35.86